



SÉANCE IMPORTANTE

Conformément aux exigences du Canton et à la suite de la votation populaire du 3 mars 2013 concernant la « Modification du 15.06.2012 de la loi fédérale sur l'Aménagement du territoire (LAT) », la Commune de Genolier a élaboré son nouveau Plan d'Affectation Communal – **PACom** – et a modifié son règlement des constructions.

Parallèlement à la mise à l'enquête publique du nouveau PACom, qui aura lieu du 3 novembre au 3 décembre 2025, la Municipalité invite la population à une séance d'information publique à ce sujet.

Cette séance aura lieu le

Jeudi 6 novembre 2025 à 19h30

au Pavillon – chemin de la Brégentenaz 18.

Les citoyens présents pourront poser des questions limitées aux aspects d'ordre général (compréhension, procédure, etc.) ou faire part de leurs remarques.

De plus, une délégation de la Municipalité se tiendra à disposition des personnes intéressées pour répondre à leurs questions concernant les objets soumis à l'enquête publique, les 12 et 13 novembre de 18h à 20h, à l'administration communale, place du Village 5 ; les entretiens auront lieu sur rendez-vous, à fixer à l'issue de cette séance ou au plus tard le 11 novembre, auprès du greffe au 022 366 86 30.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous adressons nos meilleures salutations.

La Municipalité